



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 ET DE LOTISSEMENT NUMÉRO 270-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 8 novembre 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 1) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :
 - tenir pour conforme la hauteur des deux portes de garage à 3 mètres au lieu de 2,75 mètres (paragraphe 2 de l'article 7.3);
 - tenir pour conforme la hauteur du garage détaché à 8 mètres au lieu de 5,86 mètres (article 7.3, a)).

Identification du site concerné : Lot 2 619 481 du Cadastre du Québec
494, montée de la Source

- 2) La demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement numéro 270-05 vise à :
 - permettre la création de 2 lots dérogatoires (article 3.2.2);
 - réduire la superficie minimale des lots projetés à 11 152,5 mètres carrés, et à 14 448,7 mètres carrés au lieu de 18 500 mètres carrés (article 2.1.i);
 - réduire la largeur minimale de la ligne avant des lots projetés à 70,6 mètres, et à 74,97 mètres au lieu de 150 mètres (article 2.1.i).

Identification du site concerné : Lot 4 314 016 du Cadastre du Québec
20, chemin Sabourin

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2022 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consulter le site Internet cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 21^e jour d'octobre 2022.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant deux demandes de dérogation mineure à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité <https://www.cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/> en date du 21 octobre 2022 entre 8 h et 17 h.

Donné à Cantley, ce 21^e jour d'octobre 2022.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier